

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY
du concours d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
Session 2008

I- LES DONNÉES COMPARÉES DE LA SESSION

A- Les sessions précédentes

Session	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Ratio présents / postes	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles / postes	Admis (seuil)
2000	500	956	885	7,43%	1,77	764 (11,75)	1,53	500 (12,72)
2001	400	1072	922	14%	2,31	612 (11,62)	1,53	400 (12,59)
2002	350	1040	902	13,27%	2,58	533 (11,67)	1,52	350 (11,31)
Avril 2003	500	735	663	9,8%	1,33	589 (8,85)	1,17	402 (10,97)
Novembre 2003	400	575	498	13,39%	1,25	258 (8,85)	0,65	178 (10)
2004	400	653	596	8,73%	1,49	565 (8,68)	1,41	400 (10,94)
Avril 2005	350	562	518	7,83%	1,48	442 (8,24)	1,26	310 (10,53)
Octobre 2005	300	533	492	7,69%	1,64	446 (9,06)	1,49	300 (11,31)
Mai 2006	200	598	526	12,04%	2,63	320 (11,20)	1,60	200 (12,80)
Novembre 2006	500	564	503	12,98%	1,01	474 (8,08)	0,95	382 (10,00)
2007	500	832	721	13,34%	1,44	676 (8,85)	1,35	500 (10,74)

B- La session 2008

Session	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Ratio présents / postes	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles / postes	Admis (seuil)
2008	400	729	620	14,95%	1,55	600 (9,20)	1,50	400 (11,67)

Malgré une baisse assez sensible du nombre de candidats présents au regard de la session précédente, la session 2008 s'avère un peu plus sélective en raison de la diminution du nombre de postes.

On observe que plus de 90% (90,73%) des candidats ont procédé à une pré-inscription en ligne sur le site internet du centre de gestion.

Le nombre d'hommes demeure très faible : 2 inscrits seulement (3 à la session précédente).

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche des 21 à 30 ans, qui représente 60,49% des inscrits.

La part des candidats domiciliés hors Ile-de-France atteint 45,40%, pourcentage très proche de celui de la session 2007 (46,51%).

60,63% des candidats, contre 54% en 2007, déclarent avoir préparé personnellement le concours, vraisemblablement pour une bonne part au moyen des annales corrigées publiées par le CIG petite couronne à la Documentation française.

16,60% des candidats (15,60% en 2007) mentionnent une préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). 6,86% déclarant une formation "autre", la part des candidats se disant "sans préparation" est réduite à 15,78% (24,28% en 2007).

On peut également souligner que 39,09% des inscrits qui indiquent dans leur dossier d'inscription leur niveau de diplôme sont titulaires d'un diplôme supérieur au niveau V (BEP, CAP) requis pour se porter candidat au concours.

II- LE RÉSULTAT DE L'ÉCRIT

A- L'épreuve écrite de QCM

Session	Nombre de questions du QCM	Moyenne générale	Nombre de notes égales ou supérieures à 10 (% des présents)	Nombre de notes éliminatoires	Palette des notes
Avril 2003	52	11,02	485 (73,2%)	0	de 5 à 17,31
Novembre 2003	52	8,91	169 (33,9%)	12	de 2,69 à 15,00
2004	53	11,65	485 (81,4%)	0	de 5,66 à 16,98
Avril 2005	51	10,11	271 (52,3%)	4	de 1,96 à 16,08
Octobre 2005	53	11,67	386 (78,5%)	0	de 6,04 à 17,74
Mai 2006	50	11,54	440 (83,65%)	0	de 6,80 à 16,80
Novembre 2006	52	11,55	378 (75,15%)	0	de 5,00 à 16,54
2007	52	11,88	606 (84,05%)	0	de 6,15 à 16,92
2008	50	12,53	567 (91,45%)	0	de 5,60 à 17,60

Le niveau général des candidats est en hausse par rapport à celui de la session précédente : la moyenne générale s'élève à **12,53** au lieu de 11,88.

La proportion de notes égales ou supérieures à 10 augmente corrélativement (91,45% au lieu de 84,05% en 2007)

Ces résultats traduisent une bonne préparation des candidats qui répondent correctement à des questions moins difficiles qu'elles pourraient le paraître au premier abord dans la mesure où les annales corrigées permettent de s'y préparer.

Rappelons que ce concours est organisé pour la dernière fois sous cette forme :

le décret n°2008-315 du 4 avril 2008 (modifiant le décret n°93-398 du 18 mars 1993) ne conserve qu'une épreuve orale d'entretien de quinze minutes aux concours d'auxiliaire de puériculture et d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe.

B- La fixation du seuil d'admissibilité :

Le jury examine les hypothèses de seuil suivantes :

Seuil	Admissibles	Ratio
10,00	567	1,42
9,60	588	1,47
9,20	600	1,50

Compte tenu de l'expérience des concours précédents, le jury décide unanimement d'arrêter le nombre des admissibles sur la base d'un ratio de 1,5 admissible pour un poste.

Il constate que cette décision de principe conduit à fixer à 9,20 le seuil d'admissibilité, niveau suffisant pour garantir la qualité des recrutements à venir, d'autant que le jury lie cette décision à celle de ne pas fixer un seuil d'admission inférieur à 10,00.

C- Le profil des candidats admissibles

Comme aux sessions précédentes, on observe un fort taux d'admissibilité des candidats présents à l'écrit : en 2007, par exemple, ce taux s'élevait à 93,76%, en 2008 il atteint 96,78%.

Ce taux explique que l'on observe peu de différences entre le profil des admissibles et celui des candidats présents à l'écrit.

Les deux hommes présents à l'écrit sont admissibles.

44,17% des admissibles sont domiciliés hors région Ile-de-France, taux très proche de celui des candidats présents à l'écrit domiciliés hors Ile-de-France (44,52%).

16,83% des admissibles se déclarent préparés par le CNFPT (16,45% des présents).

38,83% des admissibles déclarent un niveau de diplôme supérieur au niveau V (42,10% des présents).

III- LE RÉSULTAT DE L'ORAL

A- L'épreuve orale d'entretien

12 des 600 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

Comme à l'accoutumée, les candidats ont obtenu, dans la très grande majorité des cas, une meilleure note à l'épreuve d'entretien qu'à l'épreuve de QCM et sont très fortement "tirés vers le haut" par leur note d'oral, d'autant que le coefficient de celle-ci (coefficient 2) est le double de celui de l'écrit (coefficient 1) : sur les 100 candidats en tête du cahier de notes à l'admission, tous sauf quatre obtiennent ainsi une meilleure note à l'oral qu'à l'écrit.

Le niveau des candidats à l'oral est en légère baisse par rapport aux trois sessions précédentes (voir tableau ci-dessous).

	Moyenne générale	Nombre de notes égales ou supérieures à 10	Palette des notes
Avril 2003	13,07	473 (81,7% des présents)	de 1,00 à 20,00
Novembre 2003	13,30	184 (83,6% des présents)	de 3,00 à 19,00
2004	12,64	432 (79,12% des présents)	de 3,00 à 20,00
Avril 2005	12,64	341 (78,93% des présents)	de 2,50 à 19,50
Octobre 2005	12,96	347 (81,45% des présents)	de 1,50 à 20,00
Mai 2006	14,13	265 ((85,21% des présents)	de 2,00 à 20,00
Novembre 2006	14,07	379 (81,33% des présents)	de 1,00 à 20,00
2007	13,43	529 (80,15% des présents)	de 3,50 à 20,00
2008	13,21	466 (79,25% des présents)	de 4,00 à 20,00

On peut également souligner que si 71 candidats obtiennent de 18,00 à 20,00, leur proportion au regard des candidats présents est inférieure à celle de la session précédente (12,07% contre 15,76%).

B- Le seuil d'admission

La fixation du seuil d'admission à **11,67** permet de pourvoir les **400 postes**.

A ce seuil, aucun candidat ayant obtenu moins de 10,00 à l'oral n'est admis.

On observe que sur les 12 candidats au "plancher" d'admissibilité (9,20), 3 seulement sont admis.

Ainsi, pour être admis à cette session, il fallait obtenir au moins **9,20 à l'écrit et 10,00 à l'oral**.

C- Le profit des candidats admis

43,75% des admis sont domiciliés hors région Ile-de-France, proportion presque identique à celle des candidats admissibles.

17,25% des admis se déclarent préparés par le CNFPT, pourcentage légèrement plus élevé que celui des admissibles.

43,25% des admissibles déclarent un niveau de diplôme supérieur au niveau V, soit une surreprésentation par rapport aux admissibles (38,83%).

IV- L'ÉVALUATION DES ÉPREUVES

A- Le QCM

Les membres du jury soulignent unanimement la pertinence de l'épreuve de QCM dont ils déplorent la disparition à compter de la prochaine session : si la session 2008 s'est avérée peu sélective en raison du nombre important de postes au regard du nombre de candidats inscrits, le QCM constitue un moyen objectif d'éliminer les candidats qui ne maîtrisent pas les connaissances de base requises pour exercer le métier dans le cadre de la fonction publique territoriale.

B- L'entretien

Pour cette session, le jury a retenu une grille d'entretien identique à celle de la session précédente :

<i>I- Parcours et projet professionnel</i>	<i>2 min</i>	<i>2 points</i>
<i>II- Aptitude à exercer les missions</i> <ul style="list-style-type: none">● <i>Conception du métier et positionnement professionnel</i>● <i>Connaissances institutionnelles</i>	<i>10 min</i> <i>3 min</i>	<i>11 points</i> <i>4 points</i>
<i>III- Motivation du candidat</i>	<i>tout au long de l'entretien</i>	<i>3 points</i>

Une évolution notable a toutefois consisté en la généralisation des questions posées par les jurys d'entretien sous forme de mises en situation, évolution que le jury juge, au terme des épreuves, très pertinente.

Pour la session 2009, qui ne permettra plus, en raison de la disparition de l'épreuve de QCM, de tester à l'écrit les connaissances des candidats en matière d'environnement institutionnel, le jury préconise que le temps et les points alloués à cet item dans l'épreuve orale soient augmentés.

Le jury tient, enfin, à rappeler aux candidats que le passage des épreuves ne saurait en aucun cas s'effectuer "à la carte" : le CIG a déploré des demandes trop fréquentes de candidats souhaitant, pour des raisons de simple commodité, se présenter d'autres jours et à d'autres heures que ceux auxquels ils étaient convoqués, alors que de tels changements ne pourraient être justifiés que par des circonstances exceptionnelles.

Le jury rappelle en outre que son pouvoir de police des épreuves lui ouvre le droit de refuser d'auditionner des candidats qui modifient de leur propre initiative leurs date et horaire de convocation, dans la mesure où ces modifications compromettraient le bon déroulement des épreuves.

Fait à Pantin, le 27 janvier 2009

La présidente du jury

Nicole Cossier
Adjointe au maire de Courbevoie (92)